

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 417 portant de 2.500.000 FD à 4.500.000 F.D. le maximum de la provision mise à la disposition de l'Agent spécial du Cercle d'Ali Sabieh

n° 417

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
3 avril 1962

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1962

Date du numéro
30 avril 1962

TEXTE INTÉGRAL

Le montant de la provision mise à la disposition du Cercle d'Ali-Sabieh est portée à quatre millions cinq cent mille francs Djibouti (4.500.000) pour compter du 1er avril 1962.